



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°71-2017-051

PUBLIÉ LE 15 JUIN 2017

Sommaire

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-06-14-001 - Arrêté de délégation de signature de Monsieur Jean-Louis COPIN (4 pages)

Page 3

Préfecture de Saône-et-Loire

71-2017-06-14-001

Arrêté de délégation de signature de Monsieur Jean-Louis
COPIN

Arrêté de délégation de signature de Monsieur Jean-Louis COPIN

PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

DELEGATION DE SIGNATURE
CABINET
Direction des sécurités

Mâcon, le 74 JUIN 2017

N°

Arrêté du 74 JUIN 2017 portant délégation de signature à
Monsieur Jean-Louis COPIN,
conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,
directeur des sécurités

LE PREFET DE SAONE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 43-9° ;

VU le décret du Président de la République du 19 février 2015 portant nomination de Monsieur Gilbert PAYET en qualité de Préfet de Saône-et-Loire ;

VU l'arrêté ministériel n°16/2822/A du 6 février 2017 portant mutation et détachement de M. Jean-Louis COPIN dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer à la préfecture de Saône-et-Loire ;

VU l'arrêté préfectoral n°71-2017-02-01-001 du 01 février 2017 portant organisation des services de la préfecture ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture et de la directrice du cabinet du Préfet :

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis COPIN, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des sécurités, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

1 - SECURITE CIVILE ET DEFENSE :

A) Activités aériennes :

- arrêtés portant dérogation aux règles de survol ;
- cartes d'autorisation d'utilisation des hélicoptères ;

.../...

B) Manifestations sportives :

- récépissés de déclaration de manifestations sportives sur voie publique ou ouvertes à la circulation publique, motorisées et non motorisées ;
- arrêtés d'autorisation de manifestations sportives sur voie publique ou ouvertes à la circulation publique, motorisées et non motorisées ;

C) Produits explosifs :

- habilitations et/ou agréments à la garde, la mise en œuvre et l'emploi de produits explosifs ;
- arrêtés portant utilisation d'explosifs dès réception (UDR) ;
- certificats d'acquisition de produits explosifs ;
- certificats de qualification niveau 1 ou 2 (feux d'artifices) ;

D) Autres autorisations :

- arrêtés autorisant la surveillance de baignade en piscine par un personnel titulaire du BNSSA ;

E) Divers :

- procès-verbaux d'examen de secourisme, ainsi que les diplômes et cartes de secourisme ;
- demandes de travaux de déminage ;
- mise en alerte des services en cas de crues, de pollutions atmosphériques ou d'alertes météorologiques ;
- correspondances courantes, attestations, récépissés, demandes d'enquêtes, de renseignement et d'avis, bordereaux et tout autres documents administratifs ne comportant ni décisions, ni instructions générales, relevant des attributions du bureau de la sécurité civile et de la défense.

2 – ORDRE PUBLIC ET SECURITE INTERIEURE :

A) Police administrative :

- Gardes particuliers :

- arrêtés de reconnaissance d'aptitude technique des gardes particuliers ;
- arrêtés d'agrément au titre de garde particulier ;
- carte de garde particulier ;

- Armes :

- récépissés de déclaration pour les armes de catégorie C ;
- récépissés d'enregistrement pour les armes de catégorie D ;
- arrêtés d'agrément des armuriers ;

- Vidéoprotection :

- arrêtés d'autorisation, de modification ou de renouvellement d'un système de vidéoprotection ;

- débits de boissons :

- arrêtés de dérogation pour une ouverture tardive ;

- Chiens dangereux :

- arrêtés d'agrément des formateurs ;

- Fourrières :

- convocations et compte-rendus de la commission ;
- arrêté d'agrément de fourrières ;
- demandes de sortie de fourrières ;
- demandes pour l'indemnisation des fourrières ;

.../...

- transport de fonds :

- convocations et compte-rendus de la commission ;
- arrêté d'autorisation de transport de fonds ;

B) sécurité intérieure :

- demande de concours de la force publique ;
- demandes d'avis et/ou d'enquête administrative (personnel pénitentiaire, experts judiciaires, assessesurs, juges de proximité, mandataires judiciaires, conciliateurs de justice, auditeurs de justice, ...);
- invitations et compte-rendus des COPIL FIPDR et MILDECA, lettres de notification de subvention ;

C) Divers :

- correspondances courantes, attestations, récépissés, demandes d'enquêtes, de renseignement et d'avis, bordereaux et tout autres documents administratifs ne comportant ni décisions, ni instructions générales, relevant des attributions du bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure..

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis COPIN, délégation est donnée à Monsieur Pierre NEHLIG, attaché principal, chef du bureau de la sécurité civile et défense, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions :

- procès-verbaux d'examen de secourisme, ainsi que les diplômes et cartes de secourisme ;
- demandes de travaux de déminage ;
- mise en alerte des services en cas de crues, de pollutions atmosphériques ou d'alertes météorologiques ;
- récépissés de déclaration de manifestations sportives sur voie publique ou ouvertes à la circulation publique, motorisées et non motorisées ;
- habilitations et/ou agréments à la garde, la mise en œuvre et l'emploi de produits explosifs ;
- certificats d'acquisition de produits explosifs ;
- certificats de qualification niveau 1 ou 2 (feux d'artifices) ;
- les correspondances courantes, attestations, récépissés, demandes d'enquêtes, de renseignement et d'avis, bordereaux et autres documents ne comportant ni décisions, ni instructions générales.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre NEHLIG, la délégation de signature sera exercée par Madame Silvie MAUSSAN, attachée, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par Madame Aline TROUILLOT, secrétaire administrative de classe supérieure.

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis COPIN, délégation est donnée à Monsieur Sébastien GRANGE, attaché principal, chef du bureau du cabinet, faisant fonction de chef du bureau de l'ordre public et de la sécurité intérieure, à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions :

- arrêtés de reconnaissance d'aptitude technique des gardes particuliers ;
- arrêtés d'agrément au titre de garde particulier ;
- carte de garde particulier ;
- récépissés de déclaration pour les armes de catégorie C ;
- récépissés d'enregistrement pour les armes de catégorie D ;
- tous les actes, documents administratifs, demandes d'enquêtes, de renseignement et d'avis, les cartes professionnelles des agents de sécurité et de gardiennage, les correspondances courantes, les récépissés, attestations et titres divers, les bordereaux et autres documents ne comportant ni décisions, ni instructions générales.

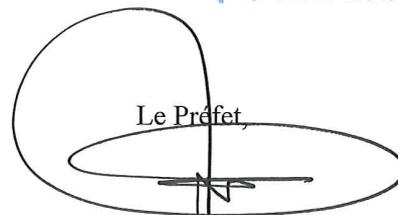
.../...

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien GRANGE, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Pascal BESSON, attaché, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Madame Alizée COURBIS, attachée.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mâcon, le 7 4 JUIN 2017


Le Préfet,
Gilbert MAYET

.../...